

LA MOBILISATION SE DÉPLOIE!

Powel Sentral Stranger CSN Leaves Minorary CSN

L'organe officiel du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN est publié à 2400 exemplaires

Responsable: Manon Perron Coordination et rédaction: Emmanuelle Proulx

Conception graphique : Jean Gladu

Montage : Julie Lampron-Lemire

Correction des textes : Michèle Delsemme

Photographies : Michèle Delsemme, Hélène Gauthier, Michel Giroux et Emmanuelle Proulx

Impression : Accent Impression Distribution : CSN 1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 www.ccmm-csn.qc.ca

Pour abonnement : receptionccmm@csn.qc.ca Téléphone : 514 598-2021 Télécopieur : 514 598-2020

Àl'agenda

Mai

3 Assemblée générale

2-3-4

Exécutif syndical I (complet)

4-5 Délégué-e syndical

8-9-10

Work Related Accidents and Diseases

> 12 Secrétariat

15 Comité de surveillance

15-16-17 Exécutif syndical II

16-17

Initiation à la santé sécurité du travail

> 18-19 Trésorerie

> > 26

SGS logiciel de trésorerie

29-30

Information dans notre syndicat

coup d'œil sur l'assemblée

Se préparer aux élections municipales

ors de l'assemblée générale du 5 avril, la présidente du conseil central a souligné l'initiative de l'Association des travailleurs et travailleuses temporaires d'agences de placement qui a tenu une manifestation en marge d'une conférence de l'industrie du placement de personnel, à Montréal le 4 avril. « Au Québec, des milliers de travailleuses et travailleurs sont littéralement exploités par les agences de placement qui offrent des emplois à rabais », s'est indignée Dominique Daigneault, qui a dénoncé la précarité de leurs conditions de travail. C'est avec émotion qu'au nom du comité exécutif, la présidente a salué le travail accompli par les militantes et militants engagés dans la campagne du vote d'allégeance. Elle a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et exprimé son profond regret de devoir dire au revoir à celles et ceux qui doivent quitter la CSN.



Puis, **Pascal René de Cotret**, du Syndicat des travailleuses et travailleurs de distribution Multi-Marques-CSN, a fait part de la situation qui prévaut chez Multi-Marques depuis l'imposition du lockout le 1^{er} avril. Le président du syndicat a rappelé que cette entreprise en est à son troisième conflit de travail. « Depuis le début de cette négociation, nous avons démontré notre intention de négocier de bonne foi. Nous avons refusé de prendre un vote de grève pour lancer un message clair à l'entreprise, à savoir que nous voulons négocier » (voir l'article en page 5).

Ensuite, **Patricia-Anne Leduc** a livré un vibrant témoignage concernant son fils atteint d'un rare cancer et décédé en juin 2012. Elle a insisté sur l'importance du Camp Vol d'été Leucan–CSN pour

les enfants atteints de cancer et leur famille qui peuvent bénéficier d'une semaine de répit. Cette campagne de financement a vu le jour en 1996 après qu'une conseillère syndicale de la CSN ait



perdu son jeune fils, décédé d'une tumeur cérébrale un an plus tôt. Depuis 21 ans, plus de 10 000 enfants ont pris part à ce camp d'été.

Coralie Deny a présenté le plan d'action du



Conseil régional de l'environnement de Montréal en vue des élections municipales prévues à l'automne. L'organisme compte sonder la population de Montréal, par le biais de groupes de

divers horizons, afin de connaître les enjeux et préoccupations ainsi que les pistes de solution que les citoyennes et citoyens veulent voir abordés lors de la campagne électorale municipale. Madame Deny a expliqué que de nombreux plans métropolitains ont été adoptés ces dernières années, notamment concernant les questions d'aménagement durable du territoire et de transport par exemple, et que cette élection doit pousser les partis politiques à passer à l'action. « Ce sera l'occasion d'exiger des

engagements des candidates et candidates et candidates et de faire les suivis, une fois l'élection terminée », a soutenu madame Deny.

Enfin, **Geneviève Lapointe** a été élue au poste de responsable au comité de la condition féminine.



Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain—CSN regroupe environ 100 000 membres des secteurs public et privé à Montréal, à Laval ainsi qu'au Nunavik et à la Baie James.

Conseil central du Montréal métropolitain-CSN www.ccmm-csn.qc.ca





Le 1^{er} mai

Manon Perron Secrétaire générale du CCMM–CSN

out commence le 1er mai 1886. À Chicago, un mouvement de grève est déclenché pour réclamer la journée de travail de huit heures. Lorsqu'on s'imagine les conditions de travail pénibles de l'époque, on prend la mesure du chemin parcouru, malgré les écueils qui ont esquissé l'histoire du mouvement ouvrier. Les gains réalisés sont le fruit de luttes ouvrières et syndicales épiques. Certains en ont même payé de leur vie. Le thème du 1er mai cette année, « Le travail, pas à n'importe quel prix! », fait écho à l'exploitation qu'a connue la classe ouvrière du début de l'ère industrielle et celle que bon nombre de travailleuses et travailleurs à statut précaire subissent encore aujourd'hui.

Exploitation éhontée

Cette année, la marche du 1er mai aura lieu dans l'arrondissement Côte-des-Neiges. Ce coin de Montréal reflète les défis que les femmes et les hommes doivent affronter afin de se sortir de la précarité. Il faut visiter le Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants (CTI), qui accueille des personnes exploitées par l'industrie des agences de placement temporaires et d'autres qui ont un statut de migrant temporaire, pour comprendre les différentes formes d'exploitation qui subsistent dans le monde du travail aujourd'hui. Pour eux, la semaine de travail s'étend souvent au-delà de 40 heures et la journée peut facilement dépasser huit heures sans rémunération supplémentaire. Souvent, ils doivent cumuler plus d'un emploi pour joindre les deux bouts. L'équipement rudimentaire de protection pour prévenir des accidents de travail, comme des bottes de sécurité, n'est tout simplement pas accessible dans certains milieux. Ce genre de négligence abjecte est observé dans des entreprises comme Chaussures Aldo et Dollarama, considérées comme des fleurons de l'économie québécoise. Les travailleuses et travailleurs échappent ainsi à la protection en vertu de la Loi sur les normes du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Leur situation ne leur permet pas non plus d'exercer pleinement leurs droits, notamment le droit d'association.

Le profil social de la population de cet arrondissement – le plus populeux de la Ville de Montréal – explique en bonne partie l'extrême précarité des travailleuses et travailleurs souvent issus de l'immigration. Bien que les trois quarts de la population de Côte-des-Neiges aient leur citoyenneté canadienne, près d'une personne sur quatre est en attente de l'obtenir. Aussi, 48 % de la population est originaire d'un autre pays. Bon nombre de personnes sont considérées comme des nouveaux immigrants et sont en processus d'intégration. On apprenait récemment dans une étude sur les travailleurs pauvres à Montréal que les immigrants sont surreprésentés dans ce groupe, particulièrement les immigrants récents.

Québec prévoit passer en revue la Loi sur les normes du travail, mais il n'y a pas d'engagement précis quant au calendrier. Le patronat est en appétit pour obtenir davantage de « flexibilité » alors que le mouvement syndical, dont le conseil central, et les groupes de défense des non-syndiqués exigent que de nombreuses injustices soient corrigées. La ministre du Travail, Dominique Vien, a voulu modérer les attentes de part et d'autre en déclarant que « le Québec est l'une des provinces où l'on retrouve les normes du travail parmi les plus progressistes ». Ce gouvernement a déçu en augmentant le salaire minimum d'un maigre 50 ¢ l'heure, ce qui le portera à 11,25 \$ le 1^{er} mai.

Soyons en grand nombre à la marche du 1^{er} mai pour réclamer le salaire minimum à 15 \$ l'heure!

Poursuivre la lutte à l'homophobie

Vous avez dit égalité?

I faut avoir la maturité de l'avouer, et célébrer. Rangeons drapeaux arc-en-ciel et pancartes à triangles roses. Sortons champagne et gâteau pour fêter notre différence effacée. » Voilà c'est dit, plus besoin de mener les combats pour le respect des différences, l'homosexualité est devenue banale. C'est même un concept du passé. C'est ce que soutient Éric Duhaime dans un essai qui a fait grand bruit, La fin de l'homosexualité et le dernier gay, où il dévoile son homosexualité. L'animateur radio de Ouébec affirme que toutes les luttes de la communauté LGBT ont été gagnées et que l'égalité est atteinte. Vraiment?

Parlez-en à Jonathan Grenier, un jeune militant des comités LGBT de la FSSS et du conseil central membre d'un syndicat CSN, qui a accepté de raconter sa triste histoire, faite de mots cruels, d'humiliations quotidiennes, de gestes violents, bref une histoire d'intimidation homophobe dont plusieurs jeunes sont encore victimes aujourd'hui.

Violence homophobe

Tout le prédestinait à de belles années d'études : au primaire, Jonathan était

TRICOTÉS SERRÉS.

17 mai Journée international contre l'homophobie et la transphobie de la transphobie

doué à l'école et détenait des aptitudes exceptionnelles pour les disciplines sportives. Dès l'âge de 4 ans, il commence le patinage artistique, un sport qui est vite devenu une grande passion. Au fil des ans, il y a investi de nombreuses heures, ce qui lui a permis d'additionner les succès lors des compétitions. Tout se déroulait très bien pour lui jusqu'à ce qu'il arrive en cinquième année du primaire. Tranquillement, on s'est mis à rire de lui et à le traiter de tapette parce qu'il faisait du patinage artistique. À l'époque, il ne savait pas qu'il était homosexuel. Après les insultes sont venus les coups qu'on lui assénait après les classes, mais comme il n'était pas du genre à se laisser marcher sur les pieds, il rétorquait. Plutôt que de venir à son secours, la direction l'a exclu des cours d'éducation physique. La situation est devenue telle que sa mère a dû le changer d'école l'année suivante.

Arrivé au secondaire, Jonathan a continué à encaisser les volées : il se faisait battre en plein corridor sans comprendre pourquoi il était la cible de toutes ces attaques. Les élèves l'attendaient à son casier scolaire pour le tabasser et le rouer de coups. En 2° secondaire, une quinzaine d'élèves ont même failli le blesser gravement en renversant une série de casiers sur lui. Il s'en est sauvé de justesse grâce à l'intervention d'une surveillante, qui l'a agrippé à la dernière seconde.

À partir de ce moment, il devait entrer en classe dix minutes après tout le monde et quitter dix minutes avant la fin des cours. Aux périodes de récréation et aux heures de dîner, on le gardait dans un local de l'administration. Il a passé le reste de ses années de secondaire – outre la troisième qui a été moins difficile – à subir de constantes agressions homophobes, son orientation sexuelle ayant été dévoilée.



Jonathan Grenier a subi la violence homophobe pendant des années à l'école. Il s'en est sorti, mais pour y parvenir, il a dû passer par des chemins tortueux. La résilience dont il fait preuve aujourd'hui est le résultat d'une grande introspection.

Son estime de soi a été anéantie. Souffrant d'une grande détresse et d'une vulnérabilité extrême, il a entrepris des thérapies où pédopsychiatres et psychologues se sont succédé tour à tour. Tant bien que mal, il a réussi à se sortir de cet enfer, mais il en subit les conséquences encore aujourd'hui. Même s'il n'est plus en thérapie depuis 2014, il connaît sa fragilité : « J'ai vécu des blessures qui sont demeurées longtemps en moi. Encore aujourd'hui, elles laissent une empreinte sur ma vie. J'affronte mes démons au quotidien; ce sont les séquelles de l'intolérance dont j'ai été victime » laisse tomber Jonathan.

Ce qu'a vécu Jonathan, qui est âgé de 30 ans, s'est produit dans un passé récent, au début des années 2000. Les études ont démontré que les garcons homosexuels présentaient de 6 à 14 fois plus de risques de suicide que leurs pairs hétérosexuels. L'intimidation qui sévit à l'endroit des LGBT en milieu scolaire est une réalité documentée. Ce qu'a subi Jonathan est de l'homophobie, n'en déplaise à Éric Duhaime, qui, avec la sortie de son livre, ne contribue en rien à faire avancer les choses. Pire, en niant ce phénomène, il cautionne tous ceux et celles qui se livrent à des actes homophobes.

> Emmanuelle Proulx Conseillère syndicale

mobilisation

Lockout à Multi-Marques

La lutte s'enclenche!

uelque 120 employé-es de la distribution ont été mis en lockout le 1er avril par Multi-Marques de Laval, une boulangerie propriété de Canada Bread et du Grupo Bimbo, un géant mondial mexicain de ce secteur d'activité.

Il s'agit du troisième lockout que ce syndicat affronte depuis que ce groupe a choisi de quitter une union internationale et de s'affilier à la CSN. Immédiatement enjeux de l'assurance collective, du régime de retraite et de l'organisation du travail que la hargne de l'employeur l'a poussé à déclencher un lockout. Du côté syndical, voyant venir le braquage patronal, on avait déjà demandé au ministère du Travail qu'il nomme un conciliateur dans ce dossier. Ainsi, les échanges se poursuivront sous l'égide d'une tierce partie tant l'employeur a envenimé le climat à la table de négociation.



En réponse au lockout décrété le 1er avril, le syndicat multiplie les virées syndicales. Ici, les syndiqué-es manifestent devant un Costco de Laval, client de Multi-Marques.

après avoir jeté à la rue les travailleuses et travailleurs, le président du syndicat et deux autres travailleurs se voyaient congédiés par la direction.

Même si la négociation se déroulait relativement bien quant au renouvellement de la convention collective échue depuis le 22 septembre, certaines clauses importantes restaient à discuter. En effet, bien que la question des salaires n'avait pas encore été abordée, c'est autour des

Relations de travail ardues Comme mentionné précédemment, il ne s'agit pas du premier conflit de travail à cette usine de Laval. Ainsi en 1999, l'entreprise avait mis en lockout le personnel de bureau ainsi que celui de la distribution. En 2003, c'était encore au tour du personnel de la distribution d'être visé par un lockout de trois mois. Récemment, un autre groupe de salarié-es en Colombie-Britannique était aussi jeté



à la rue, signe d'une gestion très malhabile des relations de travail.

Au lendemain du lockout, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de distribution Multi-Marques Laval-CSN a immédiatement organisé le piquetage devant l'établissement. Moins d'une semaine plus tard, le syndicat demandait l'intervention d'un enquêteur à l'intérieur de l'usine afin d'identifier les briseurs de grève embauchés par l'entreprise. Comme elle a planifié de longue date ce lockout, un entrepôt situé en Ontario a aussi été organisé afin de délocaliser la

distribution de la production chez la clientèle, cela afin de contourner les lois du travail du Québec.

Au moment d'écrire ces lignes, les membres du syndicat participent à de nombreuses virées syndicales chez les clients commerciaux de Multi-Marques afin d'informer la population du conflit qui a cours à la boulangerie. Les marques visées par ces manifestations sont, entre autres, POM, Villaggio et Bon Matin.

Jean-Marie Vézina Conseiller syndical



mobilisation

Négociation à Loto-Québec

Enfin une nouvelle convention

l aura fallu beaucoup de patience aux travailleuses et travailleurs de Loto-Ouébec avant que le Conseil du trésor ouvre enfin son jeu et qu'un règlement intervienne à la mi-mars. Sans convention collective depuis plus de deux ans, les membres du syndicat ont adopté à 73 % l'entente de principe lors d'une assemblée générale, le 27 mars. D'une durée de cinq ans, le nouveau contrat de travail comprend un montant forfaitaire de 2 % la première année et des augmentations salariales de 2 % pour chacune des années suivantes. En contrepartie, les syndiqué-es ont dû se résoudre à laisser aller le bonus de performance qui leur était accordé annuellement.

« Pour les années 2014 et 2015, nous n'avons pas eu ces bonus. Nous avons jugé qu'il était plus sage de négocier des hausses salariales plus intéressantes que de compter sur des bonus non garantis », explique Claude Sabourin, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Loto-Québec-CSN. « L'intégration des bonus aux échelles salariales a également un impact positif sur le régime de retraite dont bénéficient les employé-es, le RREGOP. »

Outre la question des salaires, les horaires de travail et les libérations syndicales constituaient également des enjeux importants. Les syndiqué-es demandaient une plus grande flexibilité des horaires de travail et l'ont obtenue : un projet-pilote permettra ainsi l'aménagement du temps de travail. Par ailleurs, alors que Loto-Québec voulait réduire le nombre de libérations syndicales, le syndicat a plutôt gagné une journée supplémentaire.

Le régime d'assurance collective est aussi bonifié. Dès 2018, les syndiqué-es auront accès à un compte de gestion santé leur accordant le remboursement



Le président du syndicat, Claude Sabourin et le comité de mobilisation : Pierre Joly, Johanne Perreault, Johanne Lekakis et Krasimira Fileva, le 22 février à Loto-Québec.

de la différence non assumée par leur régime des frais médicaux et dentaires, et ce, jusqu'à concurrence de 600 \$ par année. Cet acquis a toutefois été obtenu au prix de journées de congé de maladie, dont le nombre passe de 12 à 10 à partir du 1er avril 2018.

« Malgré un contexte nettement défavorable, la mobilisation des membres lors de cette longue négociation nous a donné le rapport de force nécessaire pour obtenir une convention collective raisonnable. La réussite de cette négociation a reposé sur notre détermination! », conclut monsieur Sabourin.

Emmanuelle Proulx Conseillère syndicale

Fin du lockout à l'Hôtel Gouverneurs Place Dupuis

Un bon règlement!

Tout juste avant d'entamer leur quatrième mois de lockout, décrété le 14 décembre 2016, les travailleuses et travailleurs de l'Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis (CSN) ont adopté par une large majorité, à 81 %, l'entente de principe négociée avec leur employeur, le 6 avril. Le règlement comprend des gains significatifs sur le plan des salaires, avec des hausses

salariales de 3 %, 3 %, 3 %, 4 % et 3 % pour les cinq premières années de la convention de huit ans. Pour ce qui est des trois dernières années du contrat de travail, les augmentations seront les mêmes que celles obtenues par la majorité de cinq grands hôtels du Montréal métropolitain participant à la prochaine ronde de négociation de la Fédération du commerce (CSN).

sur le plan des salaires, avec des hausses tion de la Federation du commerce (CSN).

Par ailleurs, les employé-es auront droit à un montant de rétroactivité couvrant les heures rémunérées depuis la fin de la convention collective venue à échéance le 30 juin 2016.

Les syndiqué-es ont aussi fait des pas importants quant à l'un des enjeux qui leur était prioritaire, soit celui des indemnités de départ dont les montants ont été considérablement majorés, ce qui constitue une protection en cas de fermeture totale ou partielle de l'hôtel. Le contrat de travail comporte également d'autres gains, notamment au chapitre de l'augmentation de la prime de nuit, du régime syndical et des vêtements de travail.

Après avoir tenu la minute de plus, comme on dit à la CSN, les syndiqué-es peuvent être fiers : pendant près de quatre mois, jour après jour dans le froid de l'hiver, ils ont tenu tête à un employeur difficile qui n'a pas réussi à porter atteinte à leur dignité.

Négociation à l'École Vanguard

Demandes patronales injustifiées

e personnel enseignant et non enseignant de l'École Vanguard comprend difficilement la position adoptée par la direction dans la négociation pour le renouvellement de la convention collective amorcée en novembre. Malgré de bonnes relations de travail et un climat d'enseignement sain, l'employeur exige des reculs aux conditions de travail.

Les demandes syndicales visent à clarifier, à ajuster et à encadrer certaines clauses de la convention, notamment pour ce qui est des libérations syndicales, de l'ancienneté et des règles de sécurité d'emploi ainsi que de la tâche enseignante. Le syndicat souhaite également une augmentation de la part de l'employeur à l'assurance collective, davantage de congés de maladie et une hausse du budget de perfectionnement. Somme toute, ces demandes s'avèrent raisonnables.

En revanche, la direction de l'école a soumis au syndicat un volumineux cahier de demandes, lesquelles auraient pour effet de vicier le climat de travail. Précisons que l'École Vanguard est une institution de niveaux primaire et secondaire spécialisée pour élèves manifestant des troubles d'apprentissage. Ce sont donc ces élèves qui risquent de pâtir des mesures que veut imposer la direction. Entre autres, celle-ci veut augmenter le ratio d'élèves au primaire dans les classes, le faisant passer de 12 à 14.

La direction veut également augmenter le temps de présence-école, diminuer les congés de force majeure (pouvant être pris lors de situations exceptionnelles) et réduire les droits associés aux congés parentaux.





Une école bien portante

L'employeur reconnaît que l'école se porte bien. Les nombreuses demandes de reculs ne trouvent donc pas de légitimation. Devant l'attitude incohérente de la direction, les membres du syndicat ont adopté, lors d'une assemblée générale à la mi-mars, une résolution dénonçant les demandes patronales.

Plusieurs séances de négociation sont prévues d'ici la mi-mai. Il est souhaité que la direction revienne à la table avec des mandats sérieux et conséquents.

Le Syndicat des employés (es) de l'École Vanguard (CSN) représente près de 150 enseignantes et enseignants spécialisés en adaptation scolaire, et des professionnel-les non enseignants.

Maison Répit Oasis

Préserver la mission coûte que coûte

epuis la fin du mois de mars, la Maison Répit Oasis (MRO), un organisme communautaire qui donne des services aux familles ayant des enfants qui présentent une déficience intellectuelle, a suspendu son offre de soutien, en raison de problèmes de financement. L'ancienne direction de l'organisme a pris cette décision de façon unilatérale, en janvier, sans consulter les quelque 20 employé-es qui œuvrent auprès des familles.

Il importe de préciser ici que les travailleuses et travailleurs, voyant leurs conditions se détériorer, se sont munis d'un syndicat CSN à l'automne. S'en sont suivi des représailles de la direction, notamment le congédiement déguisé de l'une des instigatrices de la syndicalisation, sous prétexte qu'elle ne peut faire partie de l'unité d'accréditation parce qu'elle occupe un poste de coordonatrice. Mi-janvier, un avis de licenciement collectif les informe qu'ils seront licenciés le 16 mars. Les employé-es se réunissent en assemblée syndicale, fin janvier, et décident unanimement de tout mettre en œuvre pour préserver la mission essentielle de cet organisme qui soutient des familles depuis près de 30 ans.

Les syndiqué-es entreprennent donc des démarches auprès des parents, membres de l'organisme, et ces derniers obtiennent, via une pétition, la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de la MRO, le 20 février, au cours de laquelle les membres du conseil d'administration sont tous destitués. Un nouveau CA est élu, lequel a pour mandat de maintenir les services aux familles. Une campagne de financement est en cours depuis. Parallèlement, une entente hors cours permet la reconnaissance du poste de coordonatrice dans l'unité d'accréditation, ainsi que son retour à l'emploi.

Tout n'est pas gagné pour la Maison Répit Oasis, mais les employé-es et le CA, en travaillant de concert, pourront peutêtre relever leur pari. Persévérance scolaire

Filles et garçons concernés

e décrochage scolaire ne touche que les garcons; le taux de décrochage des garcons est élevé en raison d'un nombre trop grand d'enseignantes; l'école n'est pas adaptée aux garçons. » Voilà quelques mythes assez largement véhiculés sur le décrochage scolaire des jeunes. On semble penser que ce n'est l'affaire que des garçons, mais au contraire, les filles sont tout autant touchées par ce phénomène. Qui plus est, les conséquences sont plus importantes pour elles, puisqu'elles sont plus susceptibles d'obtenir des emplois précaires et des salaires moindres et d'être davantage aux prises avec la pauvreté et l'exclusion sociale.

S'il est vrai que le taux de décrochage annuel en formation générale à l'échelle du Québec est plus élevé chez les garçons (18,8 %) que chez les filles (11,9 %), on remarque que dans les écoles où le taux de décrochage est très élevé chez les garcons, il est également très élevé chez les filles¹. On note également que depuis une dizaine d'années, le taux de décrochage diminue plus rapidement chez les garçons que chez les filles. Par ailleurs, les recherches démontrent que l'écart de réussite entre filles et garcons est moins grand que celui entre élèves de même

Persévérer dans l'égalité, Réseau réussite Montréal et Complice-Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles, 2016.



Soirée de réflexion sur la persévérance scolaire du comité éducation du conseil central, le 28 mars.

sexe, mais de milieux socioéconomiques différents.

Un phénomène complexe Pourquoi faut-il s'intéresser au décrochage tant chez les filles que chez les garçons? Parce que cela permet de mieux comprendre ce phénomène et d'agir plus efficacement pour le prévenir.

En fait, plusieurs facteurs interviennent dans le décrochage scolaire, que ce soit la situation sociale des familles, les attentes des élèves, des profs et des parents ou les valeurs et les pratiques scolaires, etc. Dans le jargon, on parle aussi de défavorisation socioéconomique, qui

constitue également un facteur de risque important. La défavorisation est notamment reliée à la sous-scolarisation des mères, celles-ci étant encore celles qui, en majorité, s'occupent de l'aide aux devoirs. Les mères décrocheuses, par exemple, ont plus de difficultés à offrir ce soutien à leurs enfants.

Plus on lutte contre le décrochage scolaire des filles, plus on soutient la scolarité de leurs futurs enfants et plus on progresse vers une plus grande égalité.



65^e Congrès de la CSN

CSN Un rendez-vous à ne pas manquer

n moment important de la vie démocratique du mouvement approche à grands pas, soit le 65° Congrès de la CSN qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal, du 5 au 9 juin. Cette année, la CSN a innové en lançant, à l'automne, une consultation auprès de ses syndicats afin de les sonder sur les enjeux qu'ils souhaitaient voir être débattus lors du congrès. Cette instance cruciale qu'est le congrès détermine

les grandes orientations et les priorités d'actions pour les trois prochaines années. Le comité exécutif de la CSN et celui du conseil central espèrent donc que les délégué-es des syndicats y participent en grand nombre.

Entre autres sujets abordés au congrès, dans le cadre d'ateliers thématiques : la Loi sur les normes du travail et le salaire minimum, l'avenir du secteur manufacturier et le développement des régions, la lutte aux changements climatiques, la consolidation des services publics et la lutte à la privatisation ainsi que les médias traditionnels, les médias sociaux et la démocratie¹.

Toujours dans l'esprit de susciter le plus grand intérêt des syndicats, la CSN organise une tournée précongrès partout au Québec. Pour ce qui est de la région de Montréal, des membres du comité exécutif viendront discuter avec les délégué-es à l'assemblée générale du conseil central le 3 mai.

Le congrès de la CSN est un rendez-vous qui réunit environ 2500 délégué-es. C'est l'occasion de discuter et de débattre de grands enjeux sociaux et politiques. Il faut être là!

Pour rester informé, abonnezvous à l'infolettre de la CSN : www.csn.qc.ca/infolettre

Semaine nationale de la santé mentale du 1^{er} au 7 mai

Pour être bien dans sa tête

e 31 mars 2016, l'Association canadienne pour la santé mentale, division Québec, est devenue le Mouvement santé mentale Québec. Un nouveau nom, mais une même mission: promouvoir, soutenir et outiller.

La santé mentale nous permet de nous adapter aux diverses situations de la vie faites de joies et de frustrations, de moments heureux et difficiles, de problèmes à résoudre, de conflits à solutionner, de deuils à encaisser. Quand l'Organisation mondiale de la santé nous prévient que d'ici dix ans, les maladies mentales seront le deuxième problème de santé le plus important, il y a urgence de prendre soin de la

nôtre maintenant. Et par les temps qui courent, ce ne sont pas les raisons qui manquent!

Le soutien social demeure un facteur de protection fondamental pour maintenir une santé psychologique au travail. À ce titre, depuis plusieurs années, les réseaux d'entraide ont permis, grâce à des gens engagés, d'agir directement sur la santé mentale des personnes aux prises avec des difficultés personnelles et professionnelles.

La campagne annuelle de promotion de la santé mentale sera lancée le 30 avril. Du 1^{er} au 7 mai, beaucoup d'activités nous seront proposées pour maintenir et accroître notre santé mentale, et ce, tant aux plans individuel que social et collectif. Des astuces? Se ressourcer, agir, s'accepter, découvrir, choisir, ressentir, créer des liens; autant de movens et de trucs qui pourraient nous procurer un mieux-être physique et psychologique. Qu'il soit question de liens avec l'entourage, de sécurité, de confiance ou de reconnaissance, cette semaine nous invite à améliorer notre capacité à prendre le contrôle de notre vie et de notre santé. Envie d'être bien dans votre tête?

Les membres de ce mouvement organisent des conférences, des activités et des ateliers. Découvrez ce qui se passe dans votre région en allant sur le site de Mouvement santé mentale 7 ASTUCES
POUR SE RECHARGER

VALIDE EN TOUTTEMPS
AGIR
RESSENTIR
SACCEPTER
SE RESSOURCER
DÉCOUVRIR
CHOISIR
CRÉER DES LIENS

Québec. Vous pourrez aussi y dénicher les outils et les fiches d'animation. Consultez également le site ou la page Facebook du conseil central pour des petites suggestions au quotidien.

Santé à vous!

Danielle Bourgouin Développement des réseaux d'entraide

≎etrebiendanssatete.ca

1er mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs

Le travail, pas à n'importe quel prix!

a revendication en faveur d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ rallie aussi la Coalition du 1er mai qui en fait la thématique principale de la marche cette année. C'est donc sous ce thème que le cortège se déploiera dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, le lundi 1er mai, à compter de 18 h 30. D'autres revendications sont également mises de l'avant, notamment la conciliation famille-travailétudes, le respect et l'amélioration des normes du

travail et la protection de l'environnement.

Soirée de réflexion

Réflexion collective sur l'histoire et le sens que revêt le 1^{er} mai **Mercredi 26 avril, 18 h**

L'Artère Coop 7000 avenue du Parc métro Parc

- Ghislaine Raymond politologue et militante syndicale retraitée
- Mathieu Houle-Courcelles doctorant en histoire

Cette soirée permettra de rappeler les origines du 1er mai, qui remontent à 1886, alors que quelque 340 000 travailleuses et travailleurs déclenchaient un vaste mouvement de grève générale aux États-Unis. La répression policière avait provoqué plusieurs morts et des dizaines de blessés, tandis que des militants avaient été arrêtés, reconnus coupables et pendus. Quelques années plus tard, ils avaient été innocentés lors d'une révision judiciaire.

Pendant que le gouvernement de Philippe Couillard matraque le Québec à coups de compressions budgétaires depuis son élection, les travailleuses et travailleurs exigent une société qui offre à toutes et tous des conditions de vie décentes et de meilleurs salaires.

Bon 1er mai!



solidarité internationale

Minières canadiennes au Salvador

Quand l'espoir naît!

l'invitation de la Western University de London, une délégation de militantes et militants sociaux et environnementalistes du Salvador, du Guatémala et du Nicaragua ont donné des conférences au Canada du 19 au 27 mars. Objectif: sensibiliser la population canadienne aux impacts écologiques de l'exploitation des mines dans leurs pays. Le Comité des droits humains en Amérique latine et le Centre international de solidarité ouvrière les ont invités à Montréal les 22 et 23 mars. Or, qu'a-t-on appris à ces conférences?

D'abord que le Canada est au cœur de l'industrie minière mondiale. Juste en Amérique latine, environ 60 % des opérations minières sont menées par des entreprises canadiennes. Au niveau mondial, près de 75 % des entreprises minières ont leur siège social au Canada. Le Canada est donc un acteur majeur de l'industrie. Par complaisance pourrait-on affirmer, les lois canadiennes ne comprennent pas de mesures contraignantes pour les entreprises extractives qui reçoivent d'ailleurs un appui gouvernemental. Par exemple, jamais ne fait-on référence au respect des droits de la personne dans les pays où elles opèrent. Les modèles de développement extractiviste en vigueur sont protégés et légitimés par les divers accords de libreéchange, ce qui accentue le pouvoir déjà imposant des transnationales.

Le conseil central a profité de la présence de Bernardo Belloso, président de l'Association de développement CRIPDES, pour en connaître davantage sur la situation du Salvador. Ce petit pays d'Amérique centrale souffre amèrement des conséquences écologiques de ces exploitations : 98 % des eaux sont contaminées et 60 % ne sont plus potables. Ainsi, les Salvadoriens doivent débourser 26 % de leurs revenus seulement pour s'approvisionner en eau potable! De plus, l'emploi du cyanure et du mercure pour séparer l'or n'est pas sans conséquences. Ces produits toxiques ont des impacts majeurs sur la santé des populations et plusieurs enfants et personnes âgées souffrent de problèmes rénaux. Enfin, victime de déforestation à grande échelle, il ne reste que 1,7 % de forêts au Savaldor, qui se retrouve aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité extrême quant aux changements climatiques.



Conférence à la CSN le 22 mars de Bernardo Belloso, Association de développement du Salvador (CRIPDES).

Soucieuse de maximiser ses profits à court terme, l'industrie minière se fout des droits fondamentaux de la personne. Elle s'emploie plutôt à comploter, coloniser, collaborer, corrompre, conquérir, pressurer, polluer, vassaliser, nier, asservir et régir, pour reprendre les douze verbes utilisés par le sociologue Alain Deneault afin de résumer le processus par lequel les multinationales en viennent à s'affranchir des régimes contraignants des États de droit.

Il reste que depuis la fin de la guerre civile en 1992, les Salvadoriens ont quand même appris peu à peu à résister et à s'organiser. Indignés par l'expropriation de leurs terres par les compagnies



minières, c'est un énorme travail de conscientisation citoyenne et d'éducation populaire effectué dans tout le pays par des organisations communautaires qui s'est mis en branle. Ainsi, les Salvadoriens ont mené avec succès une campagne de référendums locaux afin de déclarer les municipalités du nord du pays libres d'exploitation minière. Entretemps, en 2009, la Pacific Rim, une minière canadienne (devenue ensuite l'OceanaGold, une entreprise australocanadienne) poursuivait le gouvernement salvadorien pour 300 millions de dollars. Cette « pauvre » minière se disait lésée par des normes contraignantes. Le pays était alors aux prises avec de graves problèmes de pollution des eaux. Les gouvernements salvadoriens successifs se sont opposés au développement de nouveaux projets extractifs et ont adopté des lois environnementales plus mordantes. Heureusement, un tribunal d'arbitrage a tranché en octobre dernier en faveur du gouvernement salvadorien et la compagnie a dû rembourser 8 des 13 millions de dollars dépensés en fonds publics dans cette bagarre juridique.

Présentement, un projet de loi national visant à interdire toute forme d'extraction minière métallique a franchi deux des trois étapes du processus d'adoption à l'Assemblée législative du Salvador. À l'heure actuelle, le Costa Rica est le seul pays à détenir une telle loi, mais elle ne se limite qu'aux mines à ciel ouvert. Cette initiative salvadorienne constituerait une première en Amérique latine et pourrait faire des « petits », du moins, espérons-le.

Suzanne Audette Vice-présidente au CCMM-CSN

Milagro Sala

Prisonnière politique en Argentine

epuis l'élection de Mauricio Macri à la présidence de l'Argentine, en novembre 2015, les arrestations politiques se multiplient contre les militantes et militants des droits sociaux au pays. L'une de ces victimes est la députée Milagro Sala, emprisonnée depuis le 16 janvier 2016. Figure populaire emblématique, madame Sala est à l'origine d'une importante organisation sociale, le Tupac Amaru, qui a géré et construit des milliers de logements, des écoles, des cliniques de santé et des usines pour de nombreuses communautés dans des régions très pauvres, particulièrement dans la province de Jujuy, au nord de l'Argentine. À l'origine, le Tupac Amaru distribuait du lait et des goûters aux enfants afin de lutter contre la malnutrition.

Milagro Sala est députée au sein de Parlasur, une institution du Mercosur qui est une communauté économique d'Amérique du Sud. Dans toute cette affaire, les autorités politiques font fi de l'immunité parlementaire dont madame Sala devrait bénéficier. Des démarches juridiques ont d'ailleurs été entamées afin qu'on reconnaisse son immunité parlementaire.

La diplomatie argentine se retrouve dans l'eau chaude avec cette affaire qui prend des proportions embarrassantes pour le gouvernement argentin. En décembre dernier, le premier ministre Justin Trudeau, alors en visite au pays, a demandé des explications au président Mauricio Macri sur l'emprisonnement de la leader sociale. Plusieurs organisations, notamment le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, l'Organisation des États américains, Human Rights Watch et Amnisty International estiment illégitime et arbitraire la détention de madame Sala et jugent qu'elle est victime de persécution politique. Ses conditions d'emprisonnement sont difficiles; après qu'on lui ait retiré le droit à des services psychologiques, il y a quelques semaines, elle a fait une tentative de suicide.



Le Comité pour la libération de Milagro Sala, une députée en Argentine emprisonnée depuis plus d'un an par le régime de Mauricio Macri, a tenu une conférence-midi le 28 mars à la CSN.

Une mobilisation internationale s'organise pour exiger la libération de celle qui représente une véritable icône pour la lutte en faveur des populations pauvres et autochtones en Argentine.

On peut signer la pétition sur le site du conseil central ou sur la page Facebook du Comité pour la libération de Milagro Sala.

> ccmm-csn.qc.ca Comité pour la libération de Milagro Sala - Montréal

Négociation au Manoir Dollard-des-Ormeaux Les employé-es votent la grève



Manifestation en appui aux syndiqué-es le 7 avril, au midi.

A près plus de deux ans de négo, les patrons des Résidences Soleil Manoir Dollard-des-Ormeaux demeurent intraitables. Ils refusent net les demandes légitimes des 55 salarié-es du centre d'hébergement, une propriété du riche homme d'affaires Eddy Savoie. Début avril, les syndiqué-es se sont munis d'un mandat de grève de 72 heures. Entre autres, ils demandent une augmentation de 1,50 \$ l'heure répartie sur la durée d'une convention de trois ans et des primes pour le travail de soir et de nuit. La question de la formation des employé-es est aussi au cœur de cette négociation.

Moi, Daniel Blake

Sortie prochaine

ans l'édition de l'*Unité* du mois de mars, je mentionnais que la date du film *Moi, Daniel Blake* du réalisateur britannique Ken Loach était prévue pour le 10 mars. La date de sortie du film a été poussée au 5 mai prochain.

Ne manquez pas ce drame social exceptionnel récompensé d'une Palme d'or lors du Festival de Cannes en 2016.

> Julie Lampron Salariée CSN

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

JEL PRI











































